

EMMANUEL TIBLOUX  
président  
[emmanuel.tibloux@ensba-lyon.fr](mailto:emmanuel.tibloux@ensba-lyon.fr)  
[www.andea.fr](http://www.andea.fr)

MAUD LE GARZIC VIEIRA CONTIM  
chargée de mission  
[contact@andea.fr](mailto:contact@andea.fr)  
+33 (0)6 26 38 82 84

## Assises de la jeune création 2015

Ministère de la Culture et de la Communication

### Contribution de l'ANDEA

Juin 2015

Cette contribution, résultat d'une consultation des acteurs des écoles supérieures d'art et de design publiques, énonce une série de propositions pour les établissements qui nous concernent dans le cadre des six thématiques des Assises de la jeune création : diversité, formation, repérage, mobilité, insertion, solidarités et transversalités. Nos propositions sont de différents ordres : de nécessaires réformes sur le plan législatif ou réglementaire, et le développement de financements supplémentaires fléchés sur certaines actions innovantes ou sur des missions considérées comme centrales. Les actions innovantes sont illustrées par des exemples.

Nous tenons pour acquis que les mesures prises dans la suite de ces Assises seront assorties de financements si elles impliquent des modifications pour les écoles supérieures d'art.

## Les écoles supérieures d'art

Créée en 1995, l'ANDEA fédère les écoles supérieures d'art et de design publiques françaises sous tutelle du ministère de la Culture et de Communication. Ces établissements d'enseignement supérieur et de recherche délivrant des diplômes nationaux de niveau Bac +3 et Bac +5 (ces derniers conférant le grade de Master) mais aussi des 3<sup>es</sup> cycles et post-masters professionnels, sont représentés au sein de l'ANDEA par plus de 200 membres (directeurs, administrateurs, professeurs, chefs de services, étudiants). Écoles territoriales et nationales de toutes envergures et de tous les territoires sont ainsi mises en réseau.

L'ANDEA est une plateforme de réflexion, une instance de proposition et une force d'affirmation de la spécificité des enseignements supérieurs artistiques et de l'enseignement de la création par la création. Dans un contexte de recomposition du paysage de l'enseignement supérieur, notre fédération défend un modèle de formation et de recherche singulier, qui se caractérise par le primat de la référence au champ artistique contemporain, aux figures de l'artiste et de l'auteur et par une pédagogie fondée sur l'expérimentation, le jugement critique et le projet personnel de l'étudiant.

# 1. Diversité

**Objectif : diversifier le public étudiant pour qu'il soit représentatif de la population française**

## // Renforcer la sensibilisation des « publics éloignés »

Objectif : que tous les élèves soient en capacité d'imaginer faire des études en école d'art et de faire un choix éclairé.

**Moyens : dédier des budgets fléchés sur l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) à l'accompagnement des écoles d'art dans le développement d'actions vis-à-vis des publics scolaires « éloignés » qui permettent d'informer, de sensibiliser et de préparer aux études en école d'art, mais aussi avant cela d'améliorer la qualité des activités scolaires et périscolaires artistiques.**

Actions : investissement du temps scolaire et périscolaire, délocalisation de ces activités de cours publics et de pratiques amateurs dans les quartiers, stages spécifiques de préparation aux concours d'entrée pour les publics éloignés, formation des animateurs à la création.

### Délocaliser les cours de pratique artistique pour enfants et pratiques amateurs

Diverses écoles (EesaB Bretagne, Esacm Clermont, Esadmm Marseille, Esba Nîmes...)

Délocaliser les cours de pratiques amateurs pour les enfants dans les quartiers, dans les zones d'éducation prioritaire, dans les écoles primaires, dans les Maison pour Tous, MJC et centres sociaux.

Esa Nord-Pas de Calais

École temporaire d'un mois à Nasbinals, en Lozère, animée par des étudiants du post-diplôme CE2A (Certificat d'Enseignement en École d'Art), ouverte aux habitants du territoire dépourvu d'enseignement artistique.

### Créer des programmes de sensibilisation et de préparation aux concours pour les lycéens

Diverses écoles (Esba Nîmes, Hear Strasbourg-Mulhouse, Esacm Clermont...)

Accueil de lycéens au sein des cours du cursus, ponctuellement ou régulièrement dans l'année.

Programme d'initiation aux enjeux des examens d'entrée en écoles d'art dans des lycées situés en zone d'éducation prioritaire.

Cours et stages préparatoires aux concours d'entrées des écoles d'art spécifiques pour les lycéens des baccalaureats professionnels et techniques et intervenir dans ces établissements avec des workshops menés par de jeunes diplômés de l'école.

## // Sensibiliser et former les publics prescripteurs

Objectifs : informer et former les animateurs culturels, les étudiants des ESPE, les enseignants du primaire et du secondaire, les conseillers d'orientation, et la presse grand public spécialisée dans l'enseignement supérieur (*L'Etudiant...*).

**Moyens : dédier des budgets fléchés sur l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) à des actions d'envergure visant à remédier à la méconnaissance dont font preuve les publics intermédiaires concernant le monde de l'art et du design et les études artistiques en général.**

Actions : une offre de formation initiale, de formation continue et de sensibilisation conduites par les écoles d'art avec l'intervention d'artistes et de designers sur les études en école d'art (que fait-on dans une école d'art, comment, avec qui, quels sont les débouchés...) mais aussi sur l'art et le design en tant que tels.

### Investir la formation initiale et continue des enseignants, conseillers d'orientation et animateurs culturels

Esba Nîmes

Accueil des stages de formation continue des professeurs d'arts plastiques des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés et participation aux contenus avec l'intervention d'enseignants de l'école.

En projet : formations spécifiques pour les enseignants du 2<sup>nd</sup> degré sur le cursus des études en école d'art suivies de l'envoi d'une documentation visuelle afin qu'ils puissent s'en faire le relais auprès de leurs élèves.

Esacm Clermont

Stages de formation continue pour les professeurs d'arts plastiques des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés par des jeunes artistes issus de l'école suivant la pratique du workshop.

Ensa de Bourges

L'école dispense, en partenariat avec l'Espe, un Master MEEF arts plastiques Master Métiers de l'Éducation, de l'Enseignement et de la Formation Parcours Arts Plastiques : agissant directement sur la formation initiale des professeurs d'arts plastiques.

**En revanche, notons que le cursus principal des écoles d'art menant au DNSEP ne peut être conçu comme une formation d'animateurs ou de médiateurs car il est d'abord une formation à la création. Les écoles ne doivent pas inclure dans leur cursus, de manière obligatoire pour tous, un enseignement à l'intervention et encore moins à la médiation ou à l'animation comme si c'était intrinsèquement lié à la formation des artistes et des designers. Ce type d'action est à envisager à côté des missions centrales et en dehors du cursus menant au DNSEP.**

D'une manière générale, de même que l'on ne doit pas créer un « statut » de l'artiste qui impliquerait un devoir d'intervenir dans les différents champs sociaux, l'intervention, la médiation et l'animation ne peuvent devenir des apprentissages obligatoires dans les formations à la création dispensées par les écoles d'art. Il faut multiplier les passerelles entre celui qui crée et celui qui transmet mais ne pas obliger celui qui crée à transmettre.

## // Encourager les dispositifs de discrimination positive

Objectifs : donner aux écoles les moyens d'élargir concrètement l'accès aux concours et aux études.

**Moyens : donner un cadre réglementaire à des actions de discriminations positives, soutenir financièrement des projets spécifiques et octroyer aux élèves des classes préparatoires le statut étudiant et l'accès aux bourses sociales.**

Actions : concours d'entrée sur mesure pour certains publics avec des quotas, développement des classes préparatoires publiques sur des territoires vierges, développement des classes préparatoires publiques qui intègrent à leur projet des actions de sensibilisation des publics éloignés pour diversifier leurs élèves, classes et stages préparatoires pour publics spécifiques, délocalisation des examens d'entrée ou encore délocalisation de l'école en des lieux multiples...

**Les classes préparatoires publiques**, internes aux écoles d'art ou non, sont à développer car les droits d'inscription peu élevés font qu'elles sont les seules à pouvoir éprouver sur la durée les motivations et l'orientation de tous les élèves. Elles sont par ailleurs en lien étroit avec les écoles sous tutelle du ministère de la Culture et en partagent les mêmes exigences. Elles doivent en revanche être étroitement liées à l'enseignement secondaire et s'engager dans des actions de terrain favorisant la diversité afin qu'elles deviennent elles-mêmes un « possible » pour tous. Notons en revanche que la cartographie nationale des classes préparatoires et leurs projets spécifiques doivent être étudiés attentivement – en effet, promouvoir les classes préparatoires, qui ne donnent pas accès aux bourses dans l'immédiat, c'est cautionner le fait qu'elles font partie du cursus et donc que ce cursus comporte en fait 6 ans d'études, ce qui n'est pas anodin quand on veut ouvrir les études à toutes les catégories sociales.

**Notons également que les dispositifs de discrimination positive qui pourraient être créés et qui impliquent des quotas ou des procédures spécifiques, doivent être conformes au cadre de l'arrêté régissant le concours d'entrée aux écoles d'art, et qu'ils doivent être clairement et explicitement rendus publics.** La discrimination positive ne doit pas impliquer d'effet pervers d'iniquité, ne doit rien enlever aux autres et ne doit pas faciliter le développement de pratiques de malversations qui détournent son esprit (les filières étrangères ayant des pratiques offensives vis-à-vis de l'ESR français et qui veulent « vendre » leurs étudiants au prix fort, etc.). Les dispositifs de délocalisation, qui ne font que déplacer géographiquement l'école en faisant venir le concours d'entrée au plus près de certaines populations, sont à penser de manière globale, car choisir un pays plutôt qu'un autre, un quartier plutôt qu'un autre, peut être considéré comme discriminant au regard de l'esprit de ce que doit être un concours d'entrée dans une école publique.

Intégrer ou s'associer à des classes préparatoires sur des territoires sensibles

Isba Besançon

Intégrer pédagogiquement l'école publique préparatoire Gérard Jacot de Belfort dont la plus grande majorité des élèves provient du bassin ouvrier Nord Franc-Comtois en leur proposant un concours sur mesure.

#### Délocaliser le concours d'entrée dans des pays ou territoires hors d'accès du dispositif CampusArt

Isba Besançon

Délocalisation du concours d'entrée en Côte d'Ivoire, Maroc, Algérie en profitant de déplacements d'enseignants dans le cadre de projets : étude des dossiers personnels, notamment sur place avec les postulants, entretien avec jury élargi via Skype.

#### Développer les concours d'entrée à distance

Esa Nord-Pas de Calais

Concours à distance pour les candidats des lycées français à l'étranger, organisé grâce à une convention AeFe/MAF.

#### Délocaliser l'école elle-même

Esa Nord-Pas de Calais

Classe déconcentrée à Annaba (Algérie), préparant au DNAP, accessible avec un niveau équivalent à Bac+2.

#### Accompagner les diplômés étrangers pour le renouvellement de leur carte de séjour

Ensba Lyon

Accompagnement des étudiants en situation de renouvellement de leur carte de séjour une fois leur diplôme obtenu : constitution de dossiers divers et dispositif de formation complémentaire de professionnalisation.

### > Les classes préparatoires

## **// Pérenniser l'accès dérogatoire sans le Baccalauréat et encourager son application**

Encourager les écoles supérieures d'art à utiliser ce droit d'accès dérogatoire, voire supprimer la condition de posséder le Baccalauréat pour entrer en école d'art.

## **// Clarifier les conditions d'organisation de l'examen d'entrée et d'accès au cursus**

Il s'agit tout d'abord de **mieux communiquer** sur les caractéristiques des concours d'entrée et les études en écoles d'art en les désacralisant. Le vocabulaire employé peut être discriminant car rebutant (la notion d'« épreuve », la présupposition que des connaissances préalables sont nécessaires...) alors que dans les faits, les concours d'entrée sont non seulement très divers en fonction des spécificités des écoles mais leurs critères sont plus ouverts que ne le laisse penser le cadre réglementaire : les épreuves sont des occasions de cerner des personnalités et des potentialités. Il faudrait donc revoir la manière dont on présente les études et conditions d'accès, mais également les spécificités de chacune des écoles, la philosophie de l'enseignement de la création par la création, l'ensemble des débouchés possibles...

**En outre, si nous souhaitons développer des dispositifs de discrimination positive, le cadre réglementaire doit les rendre possibles tout en les encadrant, et une réflexion plus générale doit être entreprise sur la filière dans son entier (articulation classe préparatoire / concours d'entrée / 1<sup>ère</sup> année / remises à niveau).**

## **// Mettre en place un traitement égalitaire des étudiants au regard des bourses**

Il conviendrait de régler 5 problèmes distincts :

**\_Supprimer l'inégalité existant entre les étudiants des établissements du MENESR et les étudiants du MCC :** un étudiant boursier passant d'une école MCC à un établissement MENESR repart à zéro et bénéficie à nouveau de 7 ans de droits aux bourses ; un étudiant MENESR arrivant dans une école MCC ne repart pas de zéro (ceci est réaffirmé dans la circulaire du 19 décembre 2014). Le problème touche au niveau national 93 étudiants, ce qui représente environ 200000€ sur les 30 millions de bourses gérées chaque année par le MCC. Ce traitement inégalitaire concerne par ailleurs aussi les écoles nationales qui sont pourtant maintenant en cotutelle...

**Prendre en charge l'exonération des droits d'inscription pour les boursiers échelon zéro.** Actuellement, les Drac peuvent prendre l'exonération en charge mais elles n'y sont pas obligées, et elles peuvent le faire seulement à hauteur de 171€ (arrêté du 10 octobre 2014). Il faudrait une prise en charge complète financée par le ministère de la Culture et qui ne soit pas à la discrétion des écoles. il faudrait que ce budget soit fléché car à notre connaissance aucune DRAC n'applique cette directive

**Veiller à ce que les étudiants des écoles nationales bénéficient des mêmes droits que les étudiants du MENESR** dans la mesure où ces établissements sont désormais en cotutelle MCC/MENESR (par exemple accès aux bourses d'Aide à la Mobilité Internationale).

**Supprimer le traitement inégalitaire des étudiants au sein de l'enseignement supérieur du ministère de la Culture** : actuellement, seuls les étudiants en écoles d'architecture bénéficient des bourses d'Aide à la mobilité internationale (AMI) sur critères sociaux (arrêté du 5 novembre 2009 fixant les conditions et la procédure d'attribution des bourses et aides attribuées aux étudiants des établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère chargé de la culture).

**Octroyer le statut étudiant (et donc l'accès à la sécurité sociale et aux bourses sociales)** aux élèves des classes préparatoires publiques aux écoles d'art et aux étudiants inscrits en 3<sup>es</sup> cycles et post-diplômes (seules les classes préparatoires sont à ce jour concernées par l'avant-projet de loi sur la création).

## // Encourager les innovations pédagogiques

Au titre de la diversité, des budgets supplémentaires pourraient être donnés aux écoles pour accompagner pédagogiquement davantage certains étudiants en 1<sup>ère</sup> année, pour une mise à niveau ou adaptation, en anglais ou dans d'autres domaines, ou pour mettre en place des innovations pédagogiques.

### **Être proactif vis-à-vis du bagage culturel et de la maîtrise de l'écriture**

Isba Besançon

Les exigences propres au Master (réalisation d'un mémoire) induisent des difficultés les plus socialement déterminées. Le passage à l'écriture, la dimension raisonnée et critique de celle-ci s'avérait une épreuve vécue dans la douleur pour certains élèves issus de milieu défavorisé.

L'école, en collaboration avec le Centre Régional du Livre, des éditeurs indépendants et des associations, a introduit dans toutes les années du cursus des ateliers d'écriture : aborder la rédaction de la façon la plus créative possible avec l'intervention d'écrivains, de poètes, d'essayistes.

Il s'agit surtout de rompre avec la sacralisation de l'écriture que les élèves issus de la diversité dans le secondaire ont tendance à considérer comme le lieu de la ségrégation et de la sélection et non comme celui de l'imaginaire et de la liberté.

## // Développer des dispositifs pour les étudiants salariés ou ayant des enfants

Les parcours individualisés de formation devraient être encouragés afin que les étudiants salariés ou ayant des enfants ne soient pas pénalisés dans la réussite de leurs études. Il faudrait même encourager les établissements à proposer aux étudiants de réaliser certaines années d'études en deux ans. Dans la mesure où les étudiants ont droit à sept ans de bourses, deux des années du cursus pourraient être effectuées en deux ans. (D'où le caractère problématique de l'inégalité qui existe entre les étudiants du MENESR et ceux du MCC car un étudiant venant d'un établissement du MENESR qui arrive dans une école d'art ne repart pas à zéro).

### **Encourager les aménagements spécifiques pour les étudiants salariés**

Esba Nîmes

Contrats d'études spécifiques individuels pour les étudiants salariés (horaires adaptés).

## 2. Formation

**Objectif : sanctuariser le lien étroit et consubstantiel qui existe entre les écoles d'art et le monde professionnel de l'art et du design (monde de l'art institutionnel, associatif, marché, industrie...) et favoriser son renforcement**

**// Prendre la mesure de l'importance des enjeux propres au secteur des arts visuels et rééquilibrer les budgets et les actions du ministère de la Culture et de la Communication en ce sens**

Aujourd'hui, 90% des crédits dédiés à la création sont dévolus au spectacle vivant ; et le nouvel organigramme de la DGCA tend à majorer lui aussi la place du spectacle vivant au sein de la nouvelle Sous-direction de l'emploi, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Or, l'un des changements culturels les plus importants de ces dernières années est sans doute ce que le théoricien américain W. J. T. Mitchell a appelé le « tournant visuel », qui prend acte de l'importance croissante de l'image dans la société et la pensée depuis le dernier tiers du XX<sup>e</sup> siècle. C'est de la même époque que date l'expansion du champ de l'art contemporain – l'augmentation du nombre des lieux qui lui sont dédiés comme l'extension de son aire d'influence. Point ici de coïncidence : entre symptôme et pensée critique, l'art contemporain est l'une des formes principales par laquelle l'époque se réfléchit en son tournant visuel. Concourir à ce que « le plus grand nombre », selon la mission du ministère de la Culture, puisse prendre part à une telle réflexion, voilà une mission qui devrait être digne de la plus haute considération pour un ministère ayant vocation à être en prise sur les temps présents et à articuler connaissance et création.

**// Sanctuariser les spécificités des écoles de la création dans la loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine**

La dernière version de l'avant-projet de loi en date de février 2015 ne préserve pas ce qui fait la singularité des écoles d'art, notamment en termes de haut potentiel d'insertion professionnelle et de connexion avec le milieu. Il stipule que la mission centrale des écoles d'art et du spectacle vivant est d'assurer « la formation initiale et continue aux métiers (...) de la création plastique et industrielle notamment ceux d'artiste et de designer ». Or, *a contrario*, leur mission première et fondamentale est de délivrer un enseignement foncièrement généraliste et d'assurer une formation à la création par la création. C'est bien au sein de cette mission première que s'inscrivent les dimensions essentielles de professionnalisation et d'insertion. La formation à des métiers ne peut donc en conséquence être identifiée comme prioritaire.

**Il est essentiel que la loi entérine le fait que les écoles d'art et du spectacle vivant délivrent un enseignement généraliste et centré sur la figure de l'auteur et de l'artiste, qu'elles assurent une formation à la création par la création, car c'est cela même qui définit leur haut potentiel d'insertion dans les secteurs les plus divers (établissements artistiques et culturels, mais aussi collectivités territoriales, industrie, tertiaire).**

[\*\*> Chartes des études et de la recherche en école d'art\*\*](#)

[\*\*> Note sur l'avant-projet de loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine\*\*](#)

**// Crer un Cneser Culture qui soit le reflet du monde professionnel**

**Le futur Cneser Culture doit être à l'image de ce que sont les pair-e-s des écoles supérieures de la culture. Concernant les écoles d'art, il s'agit du monde de l'art et du design.**

La composition telle qu'elle était encore envisagée au ministère de la Culture en février 2015 ne peut convenir : place trop importante accordées aux écoles d'architecture et aux représentants des architectes dans la plénière, place trop importante donnée à l'audiovisuel en l'espèce de la Fémis au sein du comité arts visuels, place trop importante des représentants de syndicats et de partenaires de l'ESR au détriment des pair-e-s du monde de l'art et du design, design absent en tant que tel (pas nommé).

**// Soutenir la recherche-création**

L'école d'art est actrice du monde de l'art. **Le meilleur moyen de pérenniser et de renforcer la pertinence des formations au regard de l'employabilité et de l'insertion professionnelle des diplômés, est de développer les**

**moyens des écoles d'art pour la recherche-création.** L'enveloppe dédiée par le ministère de la Culture reste actuellement trop anecdotique pour que les établissements puissent développer suffisamment la recherche (structurer des unités, accorder des décharges, disposer de moyens de production, octroyer des bourses de recherche en 3<sup>e</sup> cycle...).

[\*\*> La recherche\*\*](#)

**// Reconnaître et encourager les 3<sup>es</sup> cycles et post-diplômes et accorder le statut étudiant**

La loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine doit reconnaître les 3<sup>es</sup> cycles spécifiques des écoles d'art en tant que formations par la recherche accréditées par le seul ministère de la Culture, 3<sup>es</sup> cycles que la DGCA finance chaque année de manière explicite. Les **formations post-Master, qu'elles soient des formations par la recherche (3<sup>e</sup> cycle) ou professionnelles (communément appelées post-diplômes)** sont hautement professionnalisantes dans les deux cas car intégralement parie prenante du monde professionnel. Ceci doit s'accompagner de l'octroi du statut d'étudiant pour les élèves.

[\*\*> Les 3es cycles\*\*](#)

[\*\*> Les post-diplômes\*\*](#)

[\*\*> Toutes les formations\*\*](#)

[\*\*> Note sur l'avant-projet de loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine\*\*](#)

## 3. Repérages

**Objectif : accompagner les écoles face aux évolutions de l'art et du design**

**// Crée un statut adéquat pour les PEA**

Outre la contradiction qui existe entre le statut actuel des enseignants et les exigences de l'enseignement supérieur, au regard du grade de Master notamment, la place des écoles d'art dans les milieux professionnels ne saurait être préservée sans que les postes d'enseignants soient attractifs pour les personnalités du monde de l'art et du design et que les recrutements suivent naturellement les évolutions de la création. La création d'un statut spécifique pour les PEA du supérieur est ainsi rendue d'autant plus incontournable.

**Un statut adéquat pour les enseignants, à la fois conforme aux exigences du secteur et financièrement acceptable pour les établissements, comprendrait :**

- \_la création d'un nouveau statut spécifique aux PEA qui enseignent dans le cursus (distinct du statut actuel qui serait conservé pour les enseignants des cours publics et de pratiques amateurs) ;
- \_une grille de rémunération alignée sur celle des PRAG (agrégés) ;
- \_une annualisation du temps de travail pour les cours en conservant le nombre d'heures actuelles (512) ;
- \_l'application du coefficient 1,5 pour les heures de cours magistraux ;
- \_une reconnaissance des activités de recherche et de coordination, sous la forme d'un régime d'activité ponctuel déterminé dans le temps avec décharges et congés semestriels.

[\*\*> Note sur le statut des Professeurs d'enseignement artistique\*\*](#)

**// Encourager l'implication des pair-e-s**

**Les pair-e-s du monde de l'art et du design doivent avoir une place plus importante dans la gouvernance des écoles** : dans les procédures de recrutement des directeurs, et au sein des établissements avec la mise en place des conseils scientifiques et pédagogiques. Une réforme du statut d'EPCC est nécessaire pour que les écoles d'art puissent fonctionner non seulement comme des établissements d'enseignement supérieur mais aussi comme de véritables acteurs du monde de la création.

[\*\*> Note sur le statut d'EPCC\*\*](#)

## // Favoriser le développement de plateformes sur les nouvelles technologies

Développer les pôles d'excellence sur les nouveaux médias associés à des pépinières, clusters, espaces de coworking et laboratoires de recherche

\_Isba Besançon / Ema Fructidor Chalon-sur-Saône

Pôle numérique d'excellence des nouvelles pratiques créatives (image, son, mapping, création radiophonique en streaming...), en partenariat avec le Frac (spécialisation son), le musée de la photographie Nicéphore Niepce et la pépinière d'entreprises culturelles innovantes liées aux nouvelles images.

\_isdaT Toulouse

Projet des options Design et Design Graphique sur le co-design, l'open design, l'interactivité, le KmO et la traçabilité et les notions de Maker, Haker, Fablab. Partenariat avec le Fablab de l'atelier Dotdotdot à Milan, le Groupe de Musique Électro-Acoustique/Centre de Création Musicale d'Albi/Tarn et des laboratoires universitaires (collaboration avec le CERTOP pour des expérimentations sur la Marche dans la Ville, adossement de la recherche à l'Institut de la Ville/Université de Toulouse Jean Jaurès pour des projets d'aménagement urbains).

Développer les FabLab

\_Diverses écoles (Esadmm Marseille, Esaaa Annecy, Ensba Lyon, Esacm Clermont, EesaB Bretagne...)

Lieux de prototypage physico-numérique, mutualisés et collaboratifs, ouverts aux étudiants et enseignants mais aussi aux inventeurs, professionnels, amateurs du territoire, entreprises, écoles d'ingénieurs... L'enjeu est pour les structures associées de stimuler les croisements et les hybridations, de manière à créer un espace de rencontre pour les créateurs, acteurs et expérimentateurs de l'innovation. Intégrés au sein du cursus et des programmes de recherche de manière transversale, et ouverts au public du territoire, le Fablab fait le lien avec d'autres pratiques du numériques, de l'électronique et de la fabrication en général que celles des écoles d'art.

Ces plateformes dédiées aux nouveaux médias (production, postproduction, édition, diffusion, transmission de savoirs) sont équipées d'un matériel divers et actualisé lié aux nouvelles technologies : imprimante 3D, plotter, fraiseuse, graveuse, brodeuse, arduino, logiciels d'animation et d'imagerie numérique, environnements réactifs et interactifs, intelligence artificielle, apprentissage automatique, robotique, technologies liées à la lumière et à destination de l'espace scénique, textiles innovants et communicants, son, internet, open source, streaming, objets connectés...).

## 4. Mobilités

**Objectif : favoriser la mobilité et le rayonnement international des artistes et créateurs (étudiants, diplômés, enseignants)**

### // Mettre en place un traitement égalitaire des étudiants au regard des bourses d'aide à la mobilité internationale

\_Bourses AMI du ministère de la Culture : actuellement seules les écoles d'architecture en bénéficient. Un traitement égalitaire des étudiants de l'enseignement supérieur culture est nécessaire car la situation actuelle ne peut plus se justifier. Il semble de surcroît que l'enveloppe budgétaire dédiée aux bourses AMI est surévaluée par rapport aux besoins des écoles d'architecture.

\_S'assurer que les écoles d'art nationales, sous la cotutelle du MENESR, bénéficient des bourses AMI du MENESR.

### // Crée un statut conforme à l'enseignement supérieur pour les enseignants

Un statut conforme aux exigences de l'enseignement supérieur implique une annualisation du temps de travail et la possibilité de bénéficier de décharge ou de congés semestriels pour recherche. Cette mise en conformité avec les réquisits du secteur, permettrait aux enseignants de partir à l'étranger sur des durées longues pour

mener de vrais projets, mais aussi de mettre en place des dispositifs d'échanges d'enseignants au niveau international.

**> Note sur le statut des Professeurs d'enseignement artistique**

**// Favoriser la création de résidences croisées et de cursus multi-destinations**

Cursus nomades

\_Isba Besançon

Projet de post diplôme international qui prendra la forme d'un parcours européen de la performance.

\_Esacm Clermont

Projet de master nomade ponctué de résidences à l'étranger.

Résidences croisées

\_Ensba Lyon

Résidence croisée annuelle d'artistes entre Lyon et Leipzig ; projets annuels d'expositions et de workshops internationaux pour les étudiants du cursus (Los Angeles, Leipzig, Johannesburg, La Havane...).

\_Esa Aix en Provence

Projet LaboFictions : réseau méditerranéen qui construit des relations autour de la création vidéo entre étudiants, enseignants, artistes des deux côtés de la Méditerranée. Résidences et workshops croisés pour les étudiants (Egypte, Palestine)

## 5. Insertion

**Objectif : accompagner les jeunes créateurs dans le démarrage de leur parcours**

**// Développer la création dans les écoles de pépinières et incubateurs et l'association aux clusters du territoire**

Pépinière

\_Esad de Reims

Pépinière spécialisée « Art et Design » qui accueille dix jeunes diplômés en incubateur. Ces derniers sont en contact avec des commandes proposées par le territoire régional, ou national, avec l'Ecole de Management ou d'ingénieurs. Les ateliers de l'école leur restent accessibles : prototypage, maquettes... presque gratuitement. Cette pépinière bénéficie du contexte de la chaire de design industrielle créée par l'Esad, et qui consiste à créer des réseaux de compétences entre artisans, PME, industriels, chercheurs, écoles, universités, associations et designers du territoire.

\_ADERA – Association des écoles supérieures d'art de Rhône-Alpes

Les Ateliers du Grand Large de Décines-Charpieu. Véritable pépinière d'artistes, ce dispositif permet (par sélection) à une trentaine de jeunes artistes récemment diplômés des écoles d'art de la Région Rhône-Alpes de disposer d'un atelier individuel pour une période de 6 mois à 3 ans, au sein d'une friche industrielle aménagée à cet effet.

Participation à un cluster

\_Ema Fructidor, Chalon-sur-Saône

Association au cluster Pôle Image et Son Nicéphore Cité de Chalon-sur-Saône.

**// Dévier des budgets aux bourses de production pour les jeunes diplômés**

Bourses de production et accompagnement logistique des étudiants et diplômés

\_Diverses écoles (Hear, Esadmm Marseille, isdaT Toulouse...)

Bourses de production, accompagnement logistique, mise à disposition des ateliers techniques de l'école, avec sélection par un jury, accompagnement pour répondre à des appels d'offres, production éditoriale de mini monographies.

## // Crée des dispositifs tremplins pour les diplômés

### Post-diplôme professionnalisat

Diverses écoles (Ensa Lyon, Ensa Nancy, Ensa Limoges, Esad d'Amiens, Esad de Saint-Etienne, projet à l'Ensapc Cergy...)

Les post-diplômes sont des dispositifs resserrés sur une durée courte (un an en général, mais certains peuvent s'articuler sur plusieurs années). Soit ils consistent en une 6e année de formation complémentaire de professionnalisation, soit ils s'apparentent à des résidences de création associées à des bourses, et non plus à de l'enseignement au sein du cursus. À dimensions variables, les post-diplômes permettent à des professionnels déjà engagés dans leur carrière de poursuivre une spécialisation ou de réaliser un projet en s'appuyant sur les ressources de l'école et sur son réseau artistique et culturel (logistique de production, possibilité d'exposition dans des conditions professionnelles...).

### Résidence associant jeunes artistes et jeunes critiques

EesaB Bretagne

Programme de professionnalisation GENERATOR en partenariat avec des acteurs économiques et artistiques du territoire (centres d'art, galeries, Frac, revues, entreprises...).

GENERATOR sélectionne chaque année quatre jeunes artistes diplômés et quatre jeunes critiques d'art, et leur donne les moyens, pour une durée de sept mois, de se consacrer entièrement à leur pratique. Ce dispositif rassemble les conditions pour qu'ils développent et approfondissent leur travail de recherche, produisent des œuvres, interagissent entre eux, constituent leurs propres réseaux professionnels à partir du tissu breton.

### Résidence pluridisciplinaire

Ensa Paris Cergy

Résidence en partenariat avec la Fondation Royaumont : espace de perfectionnement technique et d'expérimentation transdisciplinaire, principe de faire travailler ensemble une douzaine de jeunes plasticiens, danseurs, musiciens et/ou chanteurs. Les jeunes artistes seront accompagnés par onze artistes confirmés et reconnus dans leurs champs.

### Bourse du travail

Isba Besançon

Organisation d'une « bourse du travail » centralisant des demandes émanant de secteur économique et social touchant à l'art et au graphisme, afin que les acteurs de ce secteur rencontrent des diplômés susceptibles de répondre à leurs propositions.

### Artothèque en partenariat avec une entreprise

Esacm Clermont

L'école et le siège social de Michelin mettent en place une artothèque au sein du site constituée de travaux d'étudiants et de jeunes diplômés à destination des employés pour leur bureau ou pour leur usage personnel. Cette artothèque vise à initier de nouveaux amateurs et collectionneurs d'art contemporain qui pourront par la suite acheter des œuvres à ces artistes débutants. Ce projet est conçu sur le modèle économique d'une prestation de service pour financer en partie les bourses de diplômes.

### Maison d'édition intégrée ou mutualisée

Esad de Reims

L'ESAD de Reims développe en 2015 une politique d'édition d'objets ou mobiliers créés par les élèves en cours de cursus. Les enseignants professionnels portent donc leur savoir-faire jusqu'au bout du process. La nouvelle collection sera lancée au Salon Révélations 2015 (Grand Palais). Les objets seront commercialisés par l'ESAD au travers de partenariats (éditeurs, boutiques...).

Esa Nord-Pas de Calais

Création d'une maison d'édition intégrée en partenariat avec l'éditeur Publie.net.

ADERA – Association des écoles soles supérieures d'art de Rhône-Alpes

Politique d'édition, d'aide à la production et d'exposition pour les jeunes diplômés.

#### Base documentaire pour les professionnels

EesaB Bretagne

Création d'un dispositif spécifique aux jeunes diplômés au sein de la base documentaire de Document d'artistes, acteur du monde de l'art reconnu au niveau national et utilisé par les professionnels. Le site BASE, publié par Documents d'Artistes Bretagne diffuse les productions de récents diplômés de l'école de Bretagne. Ce module documentaire spécifique permet aux artistes de publier de nombreux contenus : œuvres documentées (par des photos, des vidéos et des textes), textes, parcours, projets en cours et actualités.

#### > Les post-diplômes

## 6. Solidarités et transversalités

**Objectif : encourager le compagnonnage et les pratiques transdisciplinaires**

#### **// Sanctuariser le modèle singulier des écoles de la création**

Afin de développer des dispositifs de compagnonnage et une solidarité entre les artistes et designers insérés et reconnus et les étudiants et jeunes diplômés, les créateurs du monde professionnels doivent se reconnaître dans l'école. L'école d'art doit conserver sa place en qualité d'acteur du monde de l'art. Pour ce faire, il est indispensable non seulement de **préserver le modèle de l'enseignement de l'art par l'art, par les artistes et les auteurs, et son caractère généraliste, mais aussi et de manière urgente de donner aux enseignants un statut qui leur permet de continuer dans de bonnes conditions à être des acteurs majeurs du monde de la création**. C'est en préservant cette force des écoles de la création au sein du ministère de la Culture que les échanges intergénérationnels pourront se développer et que la transmission des pratiques iront dans le sens d'une plus grande insertion encore. En outre, la transdisciplinarité n'est pas une valeur en soi ; les écoles d'art n'ont pas forcément à devenir des instituts des arts en ce sens, mais elles se doivent d'impacter le monde de la création tout en étant son reflet.

#### > Note sur l'avant-projet de loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine

#### **// Crée un fonds national de soutien aux écoles d'art**

Les arts plastiques et le design figurent comme un secteur dont les acteurs publics et institutionnels ne perçoivent aucun retour sur investissement du secteur commercial. La quasi-totalité des artistes et designers ayant été formés dans des écoles supérieures d'art publiques, **un fonds national pourrait être créé, alimenté par le reversement systématique de la taxe d'apprentissage des galeries et entreprises privées du secteur des arts plastiques et du design aux écoles d'art publiques, voire par la création d'une taxe spécifique**. Le ministère de la Culture pourrait contribuer à lancer une réflexion sur la mise en place de dispositifs *a minima* incitatifs, avec le concours des professionnels du secteur.